République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
BROQUIES - Commune

BROQUIES - Commune
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026 à 20 heures 30

Présents : **13** : Jean-Luc CRASSOUS, Bernard MARITAN, Emeline TAURIAC, Edgard ALVERNHE, Sammy QUERALT, Valérie COURNUT, Vincent MOLINIER, Céline POINDRON, Nicolas PUECH, Roseline PUECH, Claude REYNES, Loïc REYNES, Gilbert TOULOUSE

Absentes, excusées et représentées :
Madame Gisèle ASTOR (représentée par Monsieur Jean-Luc CRASSOUS)
Madame Jacqueline AZEMAR (représentée par Madame Emeline TAURIAC)
Excusée pour le retard : Madame Sammy QUERALT
Votants : 15

Le quorum étant atteint : M. Jean-Luc CRASSOUS, Maire, ouvre la séance.

Secrétaire : Roseline PUECH

Ordre du jour

- Approbation du procès verbal du 27/04/2026
- Sénatoriales - Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants
- Désignation des représentants à la CLECT
- Renouvellement du bail commercial du multiservices
- Emplois saisonniers

Affaires qui seront soumises à délibération :

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27/04/2026

Le PV n'appelle pas de modification il est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.
Pour : 14 voix

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CLECT

Par délibération en date du 16 novembre 2017 le conseil de communauté de communes Muse et Raspes du Tarn a créé la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Cette CLECT évalue les charges liées aux transferts de compétences entre les communes membres et la communauté de communes.

La commission locale d'évaluation des charges transférées est composée de 13 membres : un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune. Le suppléant assistera aux réunions qu'en l'absence du titulaire.

Le conseil municipal désigne ;

DÉLÉGUÉ TITULAIRE :
NOM Prénom : Jean-Luc CRASSOUS

DÉLÉGUÉ Suppléant :
NOM Prénom : Edgard ALVERNHE

Pour : 14 voix

RENOUVELLEMENT DU BAIL COMMERCIAL DU MULTISERVICES

Le renouvellement du bail commercial pour la location du Multiservices situé 15 et 25 Route de Saint-Affrique (bien cadastré section AB118, AB442 et AB443) doit être acté avec monsieur COEURVEILLE Mickael, au titre de la SARL les petits cœur, aux conditions et charges prévues dans le projet de vente du fonds de commerce du Multiservices.

Le bien loué comprend :

15 Route de Saint-Affrique

- un rez de jardin (réserves et cour à l'exclusion du garage)
- un rez de chaussée : magasin et toilettes (la terrasse est utilisée par le locataire du magasin et de l'appartement)

25 Route de Saint-Affrique
- un rez de jardin (réserves et vestiaires)
- un rez de chaussée, 25 Route de Saint-Affrique : un magasin, un frigo, un laboratoire et un local traiteur.

Le bail est consenti à compter du jour de la signature de l'acte d'acquisition du fonds de commerce, pour une durée de 9 ans, moyennant un loyer annuel de 7555,92 € H.T., payable mensuellement et d'avance.

Le dépôt de garantie et fixé à un mois de loyer soit 629,66 HT €

Le loyer sera indexé sur l'indice des loyers commerciaux et révisé chaque année à la date d'anniversaire de la prise d'effet du bail.

Cette décision ne faisant l'objet d'aucune modification, elle est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

Pour 14 voix

EMPLOIS SAISONNIERS

Le conseil municipal doit approuver la création des emplois d'été et de remplacement à l'APC.

1- Emplois d'été pour surcroît d'activité et remplacements de congés sur poste technique:
3 Candidatures sont soumises et approuvées selon répartition suivante :
- 2 contrats étudiants répartis à quinzaine couvrant le mois de juillet.
- 1 contrat «classique» couvrant le mois d'août intégralement.

2- Création d'un poste en 15H pour le remplacement à l'APC sur la période de congés du titulaire.

Cette décision ne faisant l'objet d'aucune modification, elle est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

Pour 14 voix

Madame Sammy QUERALT arrive et participe au vote de l'élection des délégués pour les Sénatoriales.

SENATORIALES - ELECTION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEUR SUPPLEANTS

Compte tenu des prochaines élections sénatoriales, le conseil municipal doit élire au scrutin secret majoritaire à deux tours, trois délégués titulaires et trois délégués suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales.

Après un appel de candidature, les prétendants sont :

Délégués titulaires :
- Jean-Luc CRASSOUS
- Bernard MARITAN
- Emeline SERIN

Il est procédé au déroulement du vote des délégués selon la procédure en vigueur.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : **15**
- Bulletins blancs ou nuls : **-**
- Suffrages exprimés : **15**

- Majorité absolue : **8**

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Luc CRASSOUS : 15 voix
Monsieur Bernard MARITAN : 15 voix
Madame Emeline SERIN : 15 voix

Monsieur Bernard MARITAN ayant obtenu la majorité absolue est désigné délégué
Monsieur Jean-Luc CRASSOUS ayant obtenu la majorité absolue est désigné délégué
Madame Emeline SERIN ayant obtenu la majorité absolue est désignée déléguée

Après un appel de candidature, les prétendants sont :

Délégués suppléants :
- Madame Sammy QUERALT
- Monsieur Edgard ALVERNHE
- Monsieur Gilbert TOULOUSE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : **15**
- Bulletins blancs ou nuls : **-**
- Suffrages exprimés : **15**

- Majorité absolue : **8**

Ont obtenu :

Madame Sammy QUERALT : 15 voix
Monsieur Edgard ALVERNHE : 15 voix
Monsieur Gilbert TOULOUSE : 15 voix

Monsieur Edgard ALVERNHE ayant obtenu la majorité absolue est désigné délégué
Monsieur Gilbert TOULOUSE ayant obtenu la majorité absolue est désigné délégué
Madame Sammy QUERALT ayant obtenu la majorité absolue est désignée déléguée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire remercie les conseillers et lève la séance.

Jean-Luc CRASSOUS
Président de Séance

MAIRIE DE BROQUIES
Aveyron

Roseline PUECH
Secrétaire de Séance

R. Puech